

# BULLETIN DE DISCIPLINE

Canadian  
Institute of  
Actuaries



Institut  
canadien  
des actuaires

Novembre 2012  
Document 212100

Volume 19, n° 1

Voici le trente-cinquième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le *répertoire en ligne*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 octobre 2012.

## RÉUNIONS

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en juin 2012, la Commission de déontologie (ci-après « la commission ») a tenu trois réunions, à savoir le 19 juillet 2012 (conférence téléphonique), le 27 septembre 2012 (à Toronto) et le 24 octobre 2012 (conférence téléphonique). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 4 avril 2013 (à Toronto).

## FRAIS DISCIPLINAIRES (000 \$) AU 31 OCTOBRE 2012

	AF 12-13		AF 11-12	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	105	205	298	-
Autres frais	25	85	79	-
Total des frais	<b>130</b>	<b>290</b>	<b>377</b>	<b>290</b>
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	0		0	
Nombre de cas examinés	13		15	

## CAUSES

### (a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en juin 2012, aucun tribunal disciplinaire n'a rendu de décision finale sur quelque cause que ce soit.

### (b) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Tel que précisé dans les rapports de discipline de novembre 2011 et juin 2012, une accusation a été portée contre un Fellow de l'Institut, en lien avec le travail effectué concernant un régime de retraite. La commission a référé ces accusations à un tribunal disciplinaire. Un avis d'accusations et de transmission à un tribunal disciplinaire a été diffusé le 17 février 2012 de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs. Cet avis peut être consulté à la section de discipline du site Web. Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audition.

Une accusation a récemment été portée contre un Fellow de l'Institut qui a été sanctionné par l'American Academy of Actuaries (AAA) aux États-Unis conformément à l'entente transfrontalière de discipline (*Cross-Border Discipline Agreement*). L'avis de cette accusation et sa transmission à un tribunal disciplinaire a été publié le 3 août 2012 conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs. Un préavis destiné au public et aux membres concernant les détails de l'audition a été diffusé le 22 novembre 2012. Ces avis se trouvent à la section de discipline du site Web.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

### (c) Autres plaintes et renseignements

Outre les causes mentionnées en (a) et (b), depuis le rapport de juin 2012, la commission a examiné 11 plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 13 Fellows, associés ou affiliés.

Cinq nouvelles plaintes et/ou renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans deux de ces causes, la commission a décidé de rejeter les affaires. Dans

les trois autres causes, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Dans deux causes antérieures, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié quatre causes à quatre équipes d'enquête. Dans l'une de ces causes, après avoir examiné le rapport de l'équipe d'enquête, la commission a décidé de rejeter l'affaire. Les trois autres enquêtes sont encore en cours.

## (d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 13 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	4	4 membres
Régimes de retraite	7	8 membres
Assurances IARD	0	0 membres
Indemnisation des accidents du travail	0	0 membres
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	1	1 membre

## (e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, le présent rapport de discipline comprend

des statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la commission :

- Depuis 1992, la commission a complété 172 causes.
- De ces 172 causes, 99 causes ont été rejetées, trois causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 70 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
- De ces 70 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 33 de ces causes aucune accusation n'a été portée et dans les 37 autres causes des accusations ont été portées.
- De ces 37 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, sept causes ont entraîné une réprimande privée, huit causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 22 causes ont été étudiées par un tribunal disciplinaire.
- De ces 22 auditions devant un tribunal disciplinaire, 20 causes ont entraîné un plaidoyer de culpabilité par l'intimé ou un verdict de culpabilité par le tribunal disciplinaire à l'égard de certaines accusations ou de toutes les accusations.

*WAYNE BERNEY*  
*PRÉSIDENT, COMMISSION DE DÉONTOLOGIE*